



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Histoire du droit

de l'Université Montpellier 1 – UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Histoire du droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009202

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Histoire du droit* est une formation qui se déroule sur deux années. Elle a pour but de préparer principalement les étudiants aux métiers de l'enseignement et de la recherche dans le domaine dédié (maître de conférences, agrégation de l'enseignement supérieur...), mais aussi à l'accès à certaines professions (officier de police, archiviste, gestionnaire de service culturel...). La première année *Histoire du droit et culture juridique* constitue la voie classique pour accéder à la seconde année, qui possède une finalité recherche. La formation comprend en seconde année (M2) une épreuve de mémoire qui doit directement préparer à la thèse de doctorat ou un stage pour la voie professionnelle.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

En ce qui concerne les objectifs de la formation et les modalités pédagogiques, il s'agit de donner aux étudiants l'ensemble des compétences et connaissances liées à la discipline de l'Histoire du droit (cours d'Histoire du droit public et surtout de droit privé). L'accent est aussi donné aux enseignements préparant à certaines fonctions (officier de police, service archives...). Aussi, la formation expose assez bien les objectifs avec la recherche et les compétences personnelles et professionnelles permettant de poursuivre soit en doctorat, soit d'occuper des emplois de cadre supérieur (conservatoire du patrimoine, archivistes, documentalistes bibliothécaires...). Néanmoins, ce dernier champ de fonctions est plus difficile à quantifier pour la formation, celle-ci ne comprend pas assez de connaissances et compétences pour appréhender ces fonctions. La première année de master (M1) *Histoire du droit et culture juridique*, ouverte en 2011, constitue l'année classique pour accéder à la seconde année dédiée (M2) ; mais ce M1 « histoire » s'appuie aussi sur le M1 *Droit* avec des cours et travaux dirigés spécifiques pour accéder au M2 *Histoire du droit*. La mutualisation est donc profitable à cette formation (plus de 90 % des cours sont mutualisés avec d'autres parcours du M1). La mutualisation existe aussi pour le M2 avec les matières « droit privé fondamental » ou « droit pénal fondamental ». Les modalités pédagogiques de ce diplôme sont bien organisées avec des systèmes de cours fondamentaux assortis d'options. Le choix en M2 entre le stage ou le mémoire est une bonne formule pour s'orienter soit vers les voies professionnelles, soit la voie de la recherche. L'acquisition des compétences additionnelles et transversales est surtout visible pour les langues, il n'y a pas d'autres précisions sur les autres dispositifs. Pour le M1, les étudiants viennent principalement de la licence de droit, le M2 est constitué par des étudiants venant de ce M1, mais surtout d'autres filières (cinq sur sept en 2012).

Le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique est justifié par un adossement de la mention au centre de recherche spécialisé en histoire du droit : l'Institut d'histoire des anciens pays de droit écrit. Cet adossement prend plusieurs formes : appartenance des enseignants à cet institut, cours en bibliothèque, organisation ponctuelle de conférences. Cet adossement est donc satisfaisant. Aussi, pour ce qui concerne la recherche, la formation comprend en M2 un mémoire, ce qui constitue un tremplin normal vers la thèse de doctorat. Néanmoins, le positionnement de la formation dans l'environnement régional ou nationale n'est pas mentionné dans le dossier, pas plus que l'adossement aux milieux socio-professionnels, ce qui manque dans la mesure où la formation vise également la poursuite vers d'autres voies professionnelles que la seule thèse (archiviste, officier de police judiciaire...). Aussi, il est également dommage que la formation n'ait pas d'autres liens pédagogiques avec d'autres écoles ou universités françaises ou internationales, il y a simplement quelques échanges internationaux par le biais de conférences données sur place.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, la mention, devenue autonome, souffre d'une réelle faiblesse des effectifs (sur les dernières années, les effectifs se situent entre quatre et 11 étudiants), ce qui pose le problème de la pérennité de ce diplôme. Le taux de réussite est très bon notamment en deuxième année (88 % pour le M1, 90 % pour le M2). La moitié (52 %) des étudiants qui quittent diplômés le M2 poursuivent en thèse de doctorat et concilient cette recherche avec des charges de vacataire. Trois étudiants issus de cette formation sont devenus maîtres de conférences. Sur ces points, les objectifs et compétences dispensés par cette formation sont cohérents et prouvent que la formation atteint ses objectifs pour la poursuite vers les métiers de l'enseignement supérieur.

Le pilotage de la mention, enfin, est marqué d'abord par un soutien administratif insuffisant. C'est l'équipe pédagogique elle-même qui assure le soutien administratif de la formation. Il n'y a pas non plus d'organe collégial (comme un conseil de perfectionnement), aussi l'absence d'équipe administrative constitue un obstacle pour le suivi des étudiants. Par rapport à la dernière évaluation de l'AERES, il a été créé un M1 spécifiquement dédié au M2 *Histoire du droit* néanmoins, faute de moyens, cette création constitue plutôt une adaptation du M1 *Droit* existant. La procédure d'évaluation n'est pas formalisée, elle a fait l'objet d'un processus d'évaluation plutôt personnalisé. Le dossier transmis à l'AERES n'est pas toujours complètement renseigné tandis que les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et ADD (annexe descriptive au diplôme) sont plutôt satisfaisantes même si les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) ne sont pas à jour.



- Points forts :
 - Une formation de grande qualité pour les matières de l'histoire du droit.
 - De bons résultats (réussite universitaire et taux de poursuite en doctorat) pour les étudiants qui s'engagent dans cette formation.
 - Un bon adossement avec les masters de droit grâce au jeu des mutualisations.

- Points faibles :
 - Formation trop peu attractive, ce qui pose le problème de sa pérennité.
 - Suivi des étudiants insuffisant.
 - Un pilotage encore insuffisant (absence d'organe collégial de pilotage, absence d'évaluation formalisée).
 - Soutien administratif insuffisant.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait rendre la formation plus attractive (au risque de disparition) et donc envisager par exemple une mutualisation avec une autre mention des filières juridiques. Il faudrait également mettre en place les outils pour suivre et évaluer les étudiants de la part de l'université. Enfin, il serait judicieux d'avoir des objectifs plus clairs pour ce qui concerne les voies professionnelles ouvertes par cette formation (archivistes, officiers de police...). Il serait utile d'apporter un soutien administratif à cette formation.



Observations de l'établissement



Evaluation des diplômes

Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Mention : Histoire du droit

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Demande n° : S3MA150009202

Observations sur la mention :

Le dossier présentait sans doute une ambiguïté. Toujours est-il que le rapport est basé sur une mauvaise interprétation fondamentale de l'organisation de l'année de Master 2. Le stage et le mémoire ne sont pas une alternative au choix des étudiants, le premier préparant à la voie « recherche », le second à la voie professionnelle, mais représentent deux obligations cumulatives pour les étudiants.

Aussi, pour ce qui est de l'adossement de la formation aux milieux socio-professionnels, c'est au niveau du stage qu'il convient de l'évaluer. Grâce à l'insertion des membres de l'équipe pédagogique eux-mêmes soit dans les milieux socio-professionnels en rapport direct avec la matière d'histoire du droit (archives, bibliothèques), soit dans ceux visés secondairement par les objectifs professionnalisant de la formation en question (notamment la police, grâce à un enseignement parallèle de membres de l'équipe pédagogique dans la classe de « prépa police », mais également l'administration pénitentiaire), il est ainsi possible de procurer à l'ensemble des étudiants des stages de formation pleinement en accord avec leurs projets professionnels.

Pour ce qui est des liens pédagogiques avec d'autres écoles ou universités, il est à remarquer que loin de se contenter de conférences données sur place, il a été possible au cours des années passées, grâce au soutien de la Faculté de droit et de l'Université Montpellier I, de faire bénéficier les étudiants de la présence de professeurs invités à raison d'un par an, venant d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, d'Italie ou de Suisse, séjournant sur place pendant plusieurs semaines et dispensant un enseignement intensif notamment en histoire du droit privé et dans le domaine si actuel des fondements romains des droits privés actuels. Grâce à cet investissement, il a notamment été possible pour une doctorante de Montpellier de bénéficier d'un séjour d'études en Suisse afin d'étendre le sujet de sa thèse à des aspects comparatistes. De façon plus générale, ces

enseignements contribuent à façonner le goût des étudiants pour la recherche et la manière de concevoir leurs propres sujets d'étude.

Pour ce qui est de l'acquisition des compétences additionnelles et transversales, au-delà des langues, c'est au niveau du cours de méthodologie qu'il faut la chercher. Comprenant une initiation très technique à l'épigraphie, la paléographie, à l'iconologie, à la codicologie, à la diplomatique et à la sigillographie, il essaie d'offrir la base la plus large de connaissance non seulement au futur chercheur, mais également et de façon très concrète aux étudiants qui se destinent aux carrières de conservateur, d'archiviste, de bibliothécaire. Cette formation contribue par ailleurs à renforcer, très au-delà de la spécialité d'histoire du droit, le socle de culture générale, essentiel pour les concours de la fonction publique visés secondairement par les objectifs pédagogiques de la formation.

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

